

la garde impériale, et dès que les canons des batteries de la flotte de la rade et des ports avoisinants eurent annoncé par une salve que le tsar venait d'être couronné à Moscou, Bauer fit jouer à son quatuor le *Boje Tzària khrani* qu'entendirent avec étonnement ceux qui se trouvaient dans un rayon de 200 mètres à la surface de l'eau. *Nil novi sub sole.*

§

L'Ecole de sous-marins allemande. — Un journal allemand de province du mois dernier donne, sur l'*Unterseeboot-Schule*, — établie on ne dit pas où, — ces renseignements qui ont tout à fait l'allure d'un communiqué officiel destiné à entretenir parmi les populations les plus terriennes de l'Empire une admiration qui se refroidit pour « les exploits des équipages de nos bateaux sous-marins », exploits « d'autant plus remarquables que leur travail n'est pas seulement pénible et continu, mais encore extraordinairement varié et présuppose des connaissances approfondies de toute la machinerie mise en œuvre et de toutes les questions relatives à la vie en sous-marin, par exemple à l'hygiène ».

Après ce préambule, l'article en question continue plus simplement :

L'Ecole de sous-marins, fondée le 1^{er} octobre 1910, sur la proposition du ministre de la marine impériale, consiste en un navire dans lequel sont fidèlement représentés tous les aménagements d'un sous-marin, jusque dans leurs plus petits détails. C'est là que les matelots qui se sont proposés volontairement pour le service sous-marin sont initiés à toutes les questions y relatives. Tous les instruments qui enregistrent les conditions atmosphériques, l'équilibre, les hauteurs et les profondeurs y sont représentés, de même que les engins, hélices, clapets et soupapes dont la connaissance est indispensable à tous. Les dispositifs de sûreté doivent être étudiés dans tous leurs détails, tous les moyens de sauvetage, comme dans le bâtiment réel. Les conditions atmosphériques sont l'objet d'une étude minutieuse. On sait que, au cours d'un long voyage sous l'eau, l'air du sous-marin est saturé d'acide carbonique produit par les exhalaisons de l'équipage. Le casque à orglite (?) sert à combattre cet inconvénient, car l'orglite solidifie l'acide carbonique. Nos nouveaux moteurs perfectionnés évitent d'ailleurs tous les inconvénients d'autrefois à ce point de vue.

Parmi les matières qui sont encore étudiées à l'Ecole sous-marine, il faut mentionner, indépendamment de l'usage des appareils téléphoniques, le maniement de toutes sortes de signaux acoustiques qui trahissent l'approche des navires.

Comme, dans un sous-marin, tout le monde est indispensable, il faut que chacun connaisse aussi parfaitement que possible toutes ces dispositions.

Après avoir suivi les cours de cette Ecole, les hommes sont déclarés aptes à faire les premiers exercices pratiques dans un sous-marin.

Enfin, conclut cette petite réclame pour l'Ecole sous-marine, quand ils ont tout appris et expérimenté, les hommes peuvent aller affronter l'ennemi. Les succès obtenus sont là pour attester la haute valeur de l'*Unterseeboot-Schule*.

§

L'Affaire Donizetti. — La revendication des héritiers de Donizetti, qui viennent de réclamer, lors de la reprise récente de *la Favorite*, la mise sous séquestre de la recette des représentations éventuelles de ce chef-d'œuvre de l'ancien répertoire, a étonné certains de nos confrères. Il paraît assez singulier, à première vue, que les arrière-neveux d'un compositeur mort en 1848 prétendent toucher les droits d'auteur de *la Favorite* ou de *la Fille du Régiment*, derniers vestige d'une carrière glorieuse.

Or, l'affaire Donizetti est déjà ancienne, également connue dans le monde judiciaire et dans le monde dramatico-lyrique, ayant commencé, il y a quelque dix-neuf ans, voici de quelle façon fortuite.

En 1898, de grandes fêtes eurent lieu à Bergame, accompagnées d'une Exposition donizettienne, pour célébrer le cinquantième du compositeur. A cette occasion, M. Charles Malherbe, au double titre de collectionneur éminent et de bibliothécaire de l'Opéra, fut désigné pour y représenter la France. Au cours de son séjour à Bergame, Ch. Malherbe eut l'occasion de s'entretenir avec les uniques héritiers du compositeur, les deux frères Donizetti, petits-neveux de l'*illustrissimo maestro*. Grande fut sa stupéfaction lorsqu'il apprit que ces derniers, non plus que leurs parents, n'avaient jamais touché un sou des droits d'auteur fort respectables que, de 1848 à 1898, la Société française des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique avait perçus sur les œuvres de Donizetti, et notamment sur *la Favorite*, *la Fille du Régiment*, fort goûtés jadis tant à Paris qu'en province.

De retour en France, Ch. Malherbe s'enquit à la Société, établit de longues et laborieuses statistiques, prouva le bon droit des héritiers Donizetti, et... n'obtint rien.

Il fallut plaider, huissiers et avoués entrant dans la danse; on épuisa toutes les juridictions, on évoqua l'affaire devant toutes les compétences; la Société tenait bon, forte... du fait accompli: deux ou trois présidents moururent, se léguant cette affaire épineuse qu'aucun ne se souciait de voir liquider pendant son ministère. Charles Malherbe lui-même disparaissait, n'ayant vu qu'une lueur de justice apparaître, après treize ans de travail et de démarches, d'ennuis de toutes sortes, emportant l'estime et l'admiration même de ses adversaires, qui ont toujours reconnu son parfait désintéressement.

La guerre suspendit une procédure languissante: la reprise de la *Favorite* en rouvre probablement la phase définitive. Une transaction, souhaitée dès longtemps, de part et d'autre, va-t-elle intervenir, aidée par l'alliance des peuples français, italien et autres ligés pour la défense du Droit?...

« Quoi qu'il arrive ou qu'il advienne » (comme disait M. Scribe dans les *Huguenots*), ce sera une rude épreuve pour la Société des Auteurs, car il s'agit d'une somme de plusieurs centaines de mille francs, d'autres disent même d'un million à restituer, le cas échéant, aux ayant-droits.

Après dix-neuf ans d'attente, qui oserait contester, sinon le capital même, au moins une rente correspondante, aux héritiers d'un auteur qui a fait gagner des millions à nos scènes lyriques et à nos éditeurs de musique?

On peut être collectiviste (bien qu'en pense notre excellent confrère Snell dans l'*Humanité* du 22 avril dernier), on peut même être capitaliste, et ne pas désirer que des sommes indûment perçues pendant cinquante ans, durés du délai légal, par une Société de perception, deviennent la propriété de celle-ci.

L'affaire Donizetti, on le voit, n'est rien moins qu'une question artistique; ce n'est qu'une tentative très licite de « reprise individuelle ».

§

« La Tache d'Encre » ou M. Barrès et les jeux d'esprit. — Des collégiens d'un grand lycée de Paris ont eu l'idée de publier un petit journal intitulé *la Tache d'encre*, qu'ils ont mis sous le patronage de M. Lucien Descaves.